

(Traduction)

PROCES-VERBAL

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 2 mars 1967

Il est ordonné,—Que le Bill S-28, Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance-Vie Anniversaire, soit déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

HERB GRAY

Le Comité a étudié le Bill S-28, Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance-Vie Anniversaire, et est convaincu qu'il est d'intérêt public que ce projet de loi soit adopté.

Sur le préambule

Le premier du Bill, M. Fairweather, présente l'agent parlementaire, Mr Fleming qui, à son tour, présente les témoins, MM. Lockart et Major M. Fleming expose brièvement la structure et l'objet de la compagnie dont la constitution en corporation est envisagée.

En réponse à une question, M. Humphreys précise que son intention ne s'oppose pas à la requête.

Après l'interrogatoire que subissent MM. Fleming, Humphreys et Major le préambule est adopté.

De même le sont les articles de 1 à 8, le titre et la bill.

Il est ordonné — Que le président fasse rapport du Bill sans modification.

Le président remercie les témoins qu'on autorise à se retirer.

Le président explique au Comité que, par suite d'une erreur, les pages du mémoire présenté par M. Lalonde n'ont pas été reproduites dans le rapport lorsqu'elles ont été imprimées en appendice AAA au Procès-Verbal des Témoignages. Le Comité convient que, pour rendre justice à M. Lalonde, il y a lieu de rectifier cet état de choses.

En conséquence, sur motion de M. Montclair, appuyé par M. Irvine,